



◆ **CSA / produits génériques / publicité télévisée / définition** : A l'issue de l'Assemblée plénière du 20 octobre 2009, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a apporté une précision sur la définition des produits "présentés sous leur appellation générique" dont la publicité reste autorisée sur les chaînes publiques entre 20h et 6h (Loi du 5 mars 2009). Cette définition vient d'être publiée sur le site du conseil. Pour le CSA, la notion de publicité générique recouvre : les messages publicitaires assurant la promotion d'une catégorie de produits, dès lors qu'ils n'assurent pas la promotion d'une entreprise commerciale ; les messages de promotion d'appellations d'origine et de labels ; les messages de promotion des attraits touristiques d'un département, d'une région ou d'un pays.

◆ **Mbrand3 / Express-Roularta / Les Echos / Le Point / Les Inrocks / La Centrale / régie mobile** : La régie mobile indépendante Mbrand3 a annoncé hier avoir pris en régie les espaces publicitaires des sites mobiles du groupe Express-Roularta, des Echos, du Point, des Inrocks et de la Centrale. Elle gèrera entre autres les sites mobiles de L'Express, l'Expansion ainsi que leurs applications. Avec près de 60 sites commercialisés et 200 campagnes à son actif en 9 mois, Mbrand3 annonce ainsi devenir "la première régie indépendante sur le marché de la publicité mobile". Mbrand3 a été créée par une scission de Nokia interactive. Elle est présidée par M. Gonzague de LA TOURNELLE, précédemment à la tête de Nokia Interactive. Mbrand3 commercialise également les sites de La Fnac, 20minutes.fr, DailyMotion, Voyages SnCF, Allociné ou encore Auto plus.